

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 avril 2011

Présents : MM Luc BARBIER, Marc BARBIER, Claude CLERGET, Claude COMTE, Alain DIETRE, Patrice GUELLE, Gilbert JACQUOT, Sylvie LEROY, Julio SALVADO, Jean-Claude THABARD, Thierry VINCENT.

Secrétaire de séance : M Alain DIETRE.

19 TAXES LOCALES 2011 NOUVEAUX TAUX

Vote : 10 voix pour et une abstention,

Considérant les nouvelles modalités de calcul des taux des taxes communales, le conseil municipal,

ANNULE la délibération N° 2011-10 du 18 mars 2011,

DECIDE de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 comme suit :

TAXES	2011
habitation	12,54 %
foncière (bâti)	10,10 %
foncière (non bâti)	18,82 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	17,83 %

20 EXTENSION ET ACCESSIBILITE MAIRIE

AFFAIRE SIDEC 09 9007 AVENANT AUX MARCHES DE TRAVAUX

Vote : 10 voix pour et une abstention,

Considérant que ces travaux *en plus et en moins* doivent faire l'objet d'avenants aux marchés correspondants, le conseil municipal, accepte les avenants ci-dessous :

MARCHE	ENTREPRISE	AVENANT	VARIATION
10E043	DAMIN SA	N° 1	- 1 318,85 € TTC
10E044	CFM TOITURES	N° 1	+ 2 075,30 € TTC
10E047	MENUISERIE PEGUILLET	N° 1	+ 2 345,26 € TTC
10E053	SDP	N° 1	- 249,50 € TTC

. **Prend acte** que ces avenants représentent une plus value globale de 2 852,21 € TTC, et s'engage à assurer le financement correspondant.

. **Autorise le Président du SIDEC, mandataire du Maître d'Ouvrage**, à signer cet avenant.

21 BAIL LOGEMENT 14 rue du Lavoir

Vu la demande de monsieur Laurent BOSSUS pour occuper le logement situé au 14 rue du Lavoir, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la demande de monsieur Laurent BOSSUS ;

AUTORISE le Maire pour signer le bail de location correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- Nettoyage du château d'eau : La date du nettoyage du réservoir du château d'eau sera fixée en fonction de la disponibilité des entreprises contactées pour réparer les fuites.

L'ordre du jour est terminé, la séance est levée à 10 heures.

A Offlanges, le 18 avril 2011.